

***Communauté d'Agglomération Tarn et Dadou – VGPS –
Rabastinois***

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Réunion de la CLETC du 17 juillet 2017

Pascal HEYMES

MS CONSEILS

Le Parc – Bât.A-28

1731, avenue du Père Soulas

34090 MONTPELLIER

pascal.heyms@wanadoo.fr

Tél. : 04 99 61 47 05



LES POINTS TRAITES

LES POINTS TRAITES

- ▶ **Chaque commune de la CA a fait l'objet d'une évaluation des charges transférées PROVISoire, à partir des grands livres ou autres tableaux d'analyse fournis par les communes**

Les travaux présentés lors de cette CLETC portent sur :

- ▶ **Une première évaluation du coût net de la compétence scolaire transférée, HORS COUT NET DU PERSONNEL, pour les communes ou les SIVOM (celui de Parisot-Peyrole, qui possède d'autres compétences que la compétence scolaire) ayant une école : les tableaux présentés ne comprennent donc aucune dépense de personnel ni aucune recette afférente à ce personnel (recettes Etat contrats aidés)**
- ▶ **Une première évaluation, par commune, du coût net TOTAL de la compétence scolaire transférée pour les communes sans école (mais versant des participations à d'autres communes ou à des syndicats) et pour les communes regroupées au sein d'un SIVU/SIRP ayant une compétence unique en matière scolaire (ces syndicats étant dissous en cas d'intégration dans le périmètre de la CA ou maintenus s'ils comptent d'autres collectivités extérieures à la CVA)**

Principales difficultés rencontrées et manques constatés

- ▶ **Les dépenses sur les bâtiments scolaires ne sont pas toujours systématiquement bien individualisées : c'est le cas des fluides (absence de compteurs séparés), de l'entretien des bâtiments, et des assurances**
- ▶ **De même, dans certains cas, les dépenses de télécommunications et de maintenance (photocopieurs, extincteurs, etc..) pour les écoles sont difficilement individualisables**

Dans ces 2 cas, une quote part de ces dépenses globales a été retenue pour aboutir à une première approche des dépenses transférées concernées : cette quote part a été définie conjointement avec les élus et/ou les services communaux concernés

Les arbitrages effectuée et à faire

- ▶ Parmi les dépenses, les subventions versées aux associations de parents d'élèves ont été exclues
- ▶ De même, la participation FEDERTEP, au titre des transports scolaires, a été rattachée à la compétence mobilité et non à la compétence scolaire
 - ▶ Certaines collectivités imputent dans les dépenses du service une quote part de la redevance ordures ménagères demandés par des entités gestionnaires du service (ex CC TED) : une position commune est nécessaire sur ce point. De notre point de vue des dépenses font partie du montant des charges transférées de la compétence scolaire
 - ▶ La participation CAF a été calculée pour une année complète la plus récente disponible, soit 2015 pour la majorité des communes : ceci implique de retenir l'acompte inscrit dans le CA 2015 puis le solde inscrit dans le CA 2016. Les versements MSA 2015 ne sont pas toujours connus (prise en compte de ceux de 2014 à défaut).

Périodes de référence proposées

L'analyse et la comparaison des données dans le chiffrage 2016 (effectué par Ressources Consultants Finances) et le chiffrage 2017 montre des discordances fréquentes (mais pas systématiques) et parfois importantes entre les périodes 2013-2015 et 2015-2016. Ces discordances sont imputables :

- ▶ *A une analyse plus fouillée des montants en jeu de la part des collectivités concernées*
- ▶ *A une évolution notable de l'organisation du service (montée en régime des services ou création de services nouveaux)*
- ▶ *A une amélioration des procédures comptables conduisant à une diminution des coûts*

De ce fait, il est proposé, par souci de cohérence et d'homogénéité, de retenir, sauf exceptions expresses mentionnées, une moyenne 2 ans (au lieu de 3 années sauf exceptions)

CHARGES TRANSFEREES DES COMMUNES SANS ECOLE

Communes concernées, situation au regard de la compétence scolaire et points à valider

Communes	SITUATION EN MATIERE SCOLAIRE	Observations, données à valider ou à compléter
Aussac	Pas d'école, participation à la commune de Florentin	Néant, OK
Broze	Pas d'école, participation à la commune de Gaillac	Néant, OK
Missècle	Pas d'école, participation aux communes de Lavaur et Graulhet	Néant, OK
Loupiac	Pas d'école, participation à la commune de Couffouleux et au SIVOM Parisot-Peyrole	Néant, OK

Le montant des charges totales transférées

	011 Charges générales	65 Autres charges de gestion courante	TOTAL DEPENSES	70 produits d'exploitation	74 Dotations et participations	TOTAL RECETTES	COÛT NET TOTAL
Aussac	0	30 270	30 270	7 218	0	7 218	23 052
Broze	0	2 383	2 383	0	0	0	2 383
Missècle	0	4 644	4 644	0	0	0	4 644
Loupiac	0	29 929	29 929	0	0	0	29 929
TOTAL COMMUNES SANS ECOLES	0	67 225	67 225	7 218	0	7 218	60 007

CHARGES TRANSFEREES DES COMMUNES MEMBRES DE SYNDICAT A VOCATION UNIQUEMENT SCOLAIRE

Syndicats et communes concernées

2 catégories de syndicats

- ▶ **Les syndicats dont le périmètre était inclus intégralement dans celui de la CA. Ces syndicats ont été dissous : il s'agit du SIRP de Cestayrols Fayssac, du SIVU de Briatexte, et du SIVOS Roquemaure Mezens. Ces syndicats n'ont plus de budget 2017**
- ▶ **Les syndicats dont le périmètre dépasse celui de la CA. Ces syndicats ont été maintenus : il s'agit du SIRPFLO et du SIRP Vère Lézert, qui ont un budget 2017.**

SIVU Briatexte

- ▶ **C'est le seul syndicat à vocation unique qui avait une compétence complète en matière scolaire, incluant le fonctionnement (y compris celui des bâtiments d'école) et l'investissement**
- ▶ **Les contributions versées par les communes comprenaient par conséquent à la fois le fonctionnement et l'investissement (financement de la dette ou de l'autofinancement)**
- ▶ **La part des contributions du syndicales affectables à l'investissement a été déterminée en novembre 2016 et a été financée en 2017 par la hausse de la fiscalité communautaire.**
- ▶ **Seule doit être retenue la part résiduelle des contributions finançant le fonctionnement**
- ▶ **A ces dépenses de contributions au syndicat ont été ajoutées les participations des communes à l'enseignement privé**

SIRP Cestayrols Fayssac, SIVOS Mezen Roquemaure, SIRPFLO etr SIRP Vère Lézert

► **Ces syndicats avaient pour seule compétence la gestion des services scolaires (y compris ALAE/NAP)**

► **En revanche, les bâtiments scolaires restaient financés par les communes (investissement et fonctionnement : fluides, dépenses d'entretien , maintenance, assurances, etc..) : ces dépenses ont été recherchées dans les grands livres comptables des communes**

► **Les contributions syndicales recouvrent donc le besoin de financement des charges nette totales de fonctionnement su syndicat (y compris les dépenses de personnel)**

Les charges transférées comprennent par conséquent à la fois les charges communes de fonctionnement pour les bâtiments scolaires et les contributions au syndicat

Particularités du SIVOS Mezen Roquemaure

- ▶ **Le SIVOS de Mezens Roquemaure avait dimensionné son service avec l'accueil des enfants de Grazac (moyennant une participation financière de la commune)**
- ▶ **Il est nécessaire de prendre en compte les réductions de dépenses liées à ce redimensionnement de périmètre et de recalculer les contributions communales d'équilibre compte tenu de ce nouveau périmètre d'intervention**

Ce nouveau calcul s'appuiera sur le budget 2017 scolaire de la CA affecté au territoire de l'ex SIVOS.

Particularités du SIRPFLO

- ▶ **Les contributions initiales du SIRPFLO 2016 étaient en forte augmentation en raison d'une prévision prudente des dépenses liées au NAP**
- ▶ **Cette prévision initiale a été revue à la baisse en cours d'exercice et les dernières contributions mensuelles (à partir d'octobre) n'ont pas été appelées**
- ▶ **Il est nécessaire de prendre en compte le besoin structurel de contributions du syndicat avec des coûts (en particulier les NAP) en régime de croisière : il semblerait (point à vérifier) que le montant des contributions du budget 2017 du SIRPLO corresponde à ce besoin structurel**

Synthèse pour les syndicats

Communes	SITUATION EN MATIERE SCOLAIRE	Observations, données à valider ou à compléter
Briatexte	Membre du SIVU Briatexte; école sur la commune	Néant, OK pour le SIVU : vérifier dans le GL de la commune d'éventuelles autres dépenses (enseignement privé ou autres assoc notamment)
Puybegon	Membre du SIVU Briatexte; pas d'école sur la commune	Vérifier participation à Busque; Sinon OK
Saint-Gauzens	Membre du SIVU Briatexte; école sur la commune	Néant, OK pour le SIVU : vérifier dans le GL de la commune d'éventuelles autres dépenses (enseignement privé ou autres assoc notamment)
Cestayrols	Membre du SIRP Cestayrols-Fayssac; école sur la commune	Fluides, entretien, télécom et subventions à vérifier dans la compta communale (notamment en 2015)
Fayssac	Membre du SIRP Cestayrols-Fayssac; école sur la commune	Fluides, entretien, télécom et subventions à vérifier dans la compta communale (notamment en 2015)
Mézens	Membre du SIVOS Mezens Roquemaure; école sur la commune	Vérifier montant contrib.2016; sinon OK
Roquemaure	Membre du SIVOS Mezens Roquemaure; école sur la commune	Vérifier les dépenses d'électricité et les D/R d'ALSH et le montant contrib.2016; sinon OK
Fénols	Membre du SIRPLO ; école sur la commune	Vérifier contrib. 2016; Sinon OK
Lasgraises	Membre du SIRPLO ; école sur la commune	Vérifier contrib. 2016; Sinon OK
Bernac	Membre du SIRP Vère Lézert; école sur la commune	Fluides, entretien, télécom à vérifier dans la compta communale (notamment en 2015)
Castanet	Membre du SIRP Vère Lézert; pas d'école sur la commune	Vérifier si présence ds les GL (à fournir) de subventions ALAE/ALSH

Synthèse pour les communes membres de SIVU scolaire

	011 Charges générales	65 Autres charges de gestion courante	TOTAL DEPENSES	70 produits d'exploitation	74 Dotations et participations	TOTAL RECETTES	COÛT NET TOTAL
Briatexte	0	203 178	203 178	0	0	0	203 178
Puybegon	0	67 440	67 440	0	0	0	67 440
Saint-Gauzens	0	88 461	88 461	0	0	0	88 461
Cestayrols	0	47 897	47 897	0	0	0	47 897
Fayssac	0	48 028	48 028	0	0	0	48 028
Mézens	6 161	63 870	70 030	5 535	0	5 535	64 495
Roquemaure	3 231	59 568	62 798	3 613	738	4 351	58 447
Fénols	2 933	23 653	26 585	0	0	0	26 585
Lasgrausses	9 813	48 919	58 732	0	0	0	58 732
Bernac	4 059	20 595	24 654	0	0	0	24 654
Castanet	0	20 882	20 882	0	0	0	20 882
TOTAL COMMUNES DANS SIVU	26 196	692 488	718 685	9 148	738	9 886	708 799

**CHARGES TRANSFEREES DES COMMUNES NON
MEMBRES DE SYNDICAT A VOCATION UNIQUEMENT
SCOLAIRE ET AYANT UNE ECOLE**

Communes et point d'étape sur l'analyse et le traitement des données

Communes	SITUATION EN MATIERE SCOLAIRE	Observations, données à valider ou à compléter	Pertinence et fiabilité de l'information traitée
Brens	Ecole	GL 2015 limité au 011 (manquerr les chapitre 65 et les recettes de fonct) ; Fluides, entretien, assurance, telecom à compléter et valider (absence de données repérées en 2015);	
Busque	Ecole	Vérifier fluides (hors eau), entretien et assurances; Sinon OK	
Cadalen	Ecole	Néant, OK	
Florentin	Ecole	Néant, OK	
Gaillac	Ecoles	Vérifier les assurances. Sinon, OK	
Graulhet	Ecoles	Vérifier les assurances. Sinon, OK	
Labastide-de-Lévis	Ecole	Vérifier les dépenses d'entretien, très élevées; Reconstituer le besoin de financement effectif du SSMS; vérifier les recettes ALAE et CAF	
Labessière-Candeil	Ecole	Néant, OK	
Lagrange	Ecole	A intégrer éléments d'un GL 2016 exploitable; vérification nécessaire de nombreux postes en 2016	
Lisle-sur-Tarn	Ecoles	Montant du GL 2016 au titre du Fds de Concours TED pour les ALSH : à vérifier	
Montans	Ecole	Néant, OK	
Parisot	Membre du SIVOM Parisot Peyrole	Néant, OK	
Peyrole	Membre du SIVOM Parisot Peyrole	Néant, OK	
Rivières	Ecole	Vérifier et valider des montants "école" ds les GL mais non reportés dans le tableau aanlytique "service école" de la mairie	
Senouillac	Ecole	Vérifier la charge effective SSMS ALAE; sinon OK	
Técou	Ecole	Intégrer factures énergie 2016 et vérifier maintenance copieur; sinon OK	
Coufouleux	Ecole	Vérifier recettes CAF; sinon OK	
Giroussens	Ecole	Données 2016 incomplètes sur fluides, entretien et contrats prestations service; Sinon OK	
Grazac	Nouvelle école en service à la rentrée 2016	Montants déterminés à partir du budget 2016-2017 pour l'école : à valider et compléter d'ici septembre	
Rabastens	Ecole	Vérifier les recettes issues de Grazac; vérif CAF-CEJ; sinon OK	



Du plus pertinent/fiable à la nécessité de vérifier les informations

Première évaluation du cout net HORS PERSONNEL

	011 Charges générales	65 Autres charges de gestion courante	TOTAL DEPENSES	70 produits d'exploitation	74 Dotations et participations	TOTAL RECETTES	COUT NET HORS PERSONNEL	Pertinence et fiabilité de l'information traitée
Brens	130 931	242 288	373 219	70 518	108 488	179 006	194 213	
Busque	38 636	4 404	43 040	34 678	20 946	55 624	-12 583	
Cadalen	103 597	62 840	166 437	30 402	55 944	86 346	80 091	
Florentin	59 881	33 099	92 979	60 374	28 600	93 174	-195	
Gaillac	519 073	431 142	950 215	50 235	216 883	267 117	683 097	
Graulhet	698 704	1 379 598	2 078 303	343 803	668 590	1 012 392	1 065 910	
Labastide-de-Lévis	72 499	13 486	85 985	4 125	42 817	46 942	39 043	
Labessière-Candeil	64 911	9 610	74 521	12 733	23 077	35 810	38 712	
Lagrange	135 112	31 381	166 493	93 944	112 465	206 409	-39 916	
Lisle-sur-Tarn	224 143	49 647	273 790	247 334	277 826	525 159	-251 370	
Montans	90 331	10 348	100 678	62 752	18 055	80 806	19 872	
Parisot	70 042	10 136	80 178	21 433	63 564	84 997	-4 819	
Peyrole	37 777	5 467	43 244	11 560	34 283	45 843	-2 599	
Rivières	125 717	36 596	162 313	72 333	61 915	134 248	28 065	
Senouillac	89 758	14 940	104 697	9 710	37 492	47 202	57 495	
Técou	46 836	3 500	50 336	13 997	35 190	49 187	1 149	
Couffouleux	210 643	47 833	258 476	72 122	124 269	196 392	62 084	
Giroussens	119 616	750	120 366	23 007	78 974	108 507	11 860	
Grazac	40 620	0	40 620	16 920	35 000	51 920	-11 300	
Rabastens	332 876	87 853	420 729	322 691	273 086	595 777	-175 048	
TOTAL COMMUNES AVEC ECOLE(S) HORS SIVU	3 211 703	2 474 917	5 686 619	1 574 669	2 317 465	3 902 859	1 783 760	